

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2012**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2012, à 17 h 00 (5 h 00 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

M<sup>me</sup> Carmen Rivard, mairesse de Nédélec  
et préfète suppléante de la MRCT  
M. Marc Giroux , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
M. Philippe Barette , maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre, mairesse de St-Édouard-de-Fabre

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation  
M. Tomy Boucher , agent de développement  
M. Denis Clermont, secrétaire-trésorier – directeur général

**N. B.** : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 17 h 00 à 17 h 30.

**02-12-031A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Marc Giroux  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Mot du préfet**

À l'Écocentre, déjà pour le mois de janvier, on enregistre une économie reliée à la gestion des matières compostables au montant de 26 000 \$ par rapport à l'année 2011.

On estime la réduction des déchets à 10 %. Les pourparlers avec le ministère de l'Environnement retardent le développement du projet de valorisation thermique (incinérateur) à l'Écocentre.

Une recommandation sera présentée au prochain conseil des maires afin d'aller de l'avant avec l'aménagement d'un centre de tri pour les matières recyclables. Actuellement, les marchés sont favorables pour des économies à l'Écocentre.

**02-12-032A**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2012.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2012 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Marc Giroux  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**02-12-033A**      **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

Questions de M<sup>me</sup> Adèle Beauregard :

➤ Question :

À quoi est attribuable le retard prévu pour le projet de valorisation thermique (incinérateur) à l'Écocentre?

Réponse :

Aux exigences du bureau régional du ministère de l'Environnement. La MRCT souhaite procéder en régie interne, selon la procédure « devis de performance ».

➤ Question :

Comment fonctionne la MRCT pour les invitations au souper / rencontre Québec / Ontario du 16 février 2012?

Réponse :

Sont invités les intervenants politiques et socioéconomiques, de même que les Premières Nations.

Pour les gens d'affaires, un événement spécifique à leur intention est en préparation pour les prochaines semaines.

➤ Question :

Comment la SDT aurait pu s'impliquer dans ce souper / rencontre?

Réponse :

Le président du CLD est impliqué dans le déroulement. La SDT peut mettre de l'avant des actions spécifiques pour favoriser les partenariats.

**02-12-034A**

**Procédures et tarification à l'Écocentre / Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT).**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'établir comme suit les procédures et la tarification à l'Écocentre / Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT), et ce, rétroactivement à l'offre (disponibilité) des services concernés au CVT :

**Heure d'ouverture du CVT (Écocentre)**

<b>Dimanche</b>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
Fermé	Fermé	9 h à 16 h	9 h à 16 h	9 h à 16 h	9 h à 16 h	9 h à 16 h

Si un entrepreneur veut venir porter des matières en dehors des heures d'ouverture (ex. : en soirée), il devra payer un montant forfaitaire (50 \$, plus les coûts de disposition des matières qui s'appliquent). Les municipalités, qui ont de gros volumes à apporter, doivent informer le CVT au moins 1 journée à l'avance.

**Précisions**

**ICI et entrepreneurs:**

- 1) Tous les ICI<sup>1</sup> et les entrepreneurs sont acceptés à l'Écocentre lorsqu'il s'agit de matériaux secs (résidus de CRD<sup>2</sup>, bois, etc.). Par contre, lorsqu'il s'agit de matières résiduelles vouées à l'enfouissement, les conteneurs doivent être acheminés directement au LET de Rouyn-Noranda.

**Facturation :**

- 1) Tant et aussi longtemps que la balance n'est pas installée et fonctionnelle, il n'y a aucuns frais pour les citoyens, les entrepreneurs dont les résidus à disposer proviennent de chez un citoyen et aucuns frais pour le commercial (lorsque ceux-ci proviennent d'une des 5 municipalités utilisatrices de l'Écocentre, soit Ville-Marie, Duhamel-Ouest, Béarn, Fabre et Laverlochère).

<sup>1</sup> **ICI** : Industries, commerces et institutions

<sup>2</sup> **CRD** : Construction, rénovation et démolition

- 2) Les citoyens et/ou entrepreneurs ne faisant pas partie des 5 municipalités utilisatrices sont facturés à 25 \$ par visite. La facture est envoyée à la municipalité concernée, et ce, aux 3 mois.
- 3) Des frais s'appliquent également aux secteurs industriel et institutionnel (selon les différentes chartes de prix détaillés ci-dessous, par catégorie de matières, ou à 140 \$ la tonne avec billet de pesée).
- 4) Les entreprises à être facturées le sont directement par la MRC (sans intermédiaire).

**Conteneurs en provenance des relais d'Écocentre locaux (REL) des municipalités :**

- 1) La MRC assume les factures de transport et d'élimination au LET de Rouyn-Noranda, que ce soit au niveau des matières provenant des conteneurs des REL, que des matières reçues à l'Écocentre de Fabre.

**Chartes de prix pour les ICI et les entrepreneurs en construction (provenant d'une ICI)**

Ces chartes s'appliquent uniquement lorsque les matières proviennent d'une industrie (ex. : Tembec, Hydro-Québec, Témisko, etc.) ou d'une institution (ex. : école, hôpital, église, etc.).

**N° 1 : Matières valorisables (compostables ou recyclables) :**

- Bois (bois de construction, planches, palettes);
- Résidus organiques (pelouse, feuilles mortes, branches, résidus de jardin, résidus de bois (sciures, copeaux));
- Matières recyclables (papier ou carton).

Type de véhicules et/ou conteneurs	Coûts	
	Plein	Moitié
Boîte de pickup <sup>(1)</sup>	16 \$	8 \$
Remorque (valeur d'une boîte de pickup) <sup>(1)</sup>	16 \$	8 \$
Camion 6 roues <sup>(2)</sup>	60 \$	30 \$
Camion 10 roues <sup>(3)</sup>	90 \$	45 \$
Conteneur de 11 à 20 verges cube	60 \$	30 \$
Conteneur de 21 à 30 verges cube	90 \$	45 \$
Conteneur de 31 à 40 verges cube	120 \$	60 \$
Camion lourd avec semi-remorque	200 \$	100 \$

<sup>(1)</sup> Une boîte de pickup et une remorque = environ 3-4 v<sup>3</sup> chacune

<sup>(2)</sup> Un 6 roues = environ 14 v<sup>3</sup>

<sup>(3)</sup> Un 10 roues = environ 20 v<sup>3</sup>

**N° 2 : Résidus de CRD (à acheminer aux Entreprises W. Sirard) :**

- Béton (ciment) et briques;
- Asphalte (traitement gratuit).

Type de véhicules et/ou conteneurs	Coûts	
	Plein	Moitié
Boîte de pickup <sup>(1)</sup>	110 \$	55 \$
Remorque (valeur d'une boîte de pickup) <sup>(1)</sup>	110 \$	55 \$
Camion 6 roues <sup>(2)</sup>	450 \$	225 \$
Camion 10 roues <sup>(3)</sup>	630 \$	315 \$
Conteneur de 11 à 20 verges cube	490 \$	245 \$
Conteneur de 21 à 30 verges cube	810 \$	405 \$
Conteneur de 31 à 40 verges cube	1 120 \$	560 \$
Camion lourd avec semi-remorque	3 150 \$	1 575 \$

<sup>(1)</sup> Une boîte de pickup et une remorque = environ 3-4 v<sup>3</sup> chacune

<sup>(2)</sup> Un 6 roues = environ 14 v<sup>3</sup>

<sup>(3)</sup> Un 10 roues = environ 20 v<sup>3</sup>

**N° 3 : Résidus de CRD (à acheminer à l'entreprise Pajula d'Amos) :**

- Bardeaux d'asphalte.

Type de véhicules et/ou conteneurs	Coûts	
	Plein	Moitié
Boîte de pickup <sup>(1)</sup>	290 \$	145 \$
Remorque (valeur d'une boîte de pickup) <sup>(1)</sup>	290 \$	145 \$
Camion 6 roues <sup>(2)</sup>	1 150 \$	575 \$
Camion 10 roues <sup>(3)</sup>	1 640 \$	820 \$
Conteneur de 11 à 20 verges cube	1 270 \$	635 \$
Conteneur de 21 à 30 verges cube	2 090 \$	1 045 \$
Conteneur de 31 à 40 verges cube	2 900 \$	1 450 \$
Camion lourd avec semi-remorque	8 200 \$	4 100 \$

<sup>(1)</sup> Une boîte de pickup et une remorque = environ 3-4 v<sup>3</sup> chacune

<sup>(2)</sup> Un 6 roues = environ 14 v<sup>3</sup>

<sup>(3)</sup> Un 10 roues = environ 20 v<sup>3</sup>

**N° 4 : Résidus de CRD - divers et encombrants non valorisables (à acheminer chez Multitech) :**

- Bois manufacturé (laminé, collé, etc.);
- Gyproc;
- Tuiles de plafond;
- Recouvrement de plancher (préart, céramique, tapis);
- Laine isolante;
- Vinyle;
- Vieux sofa;
- Matelas;
- Etc.

Type de véhicules et/ou conteneurs	Coûts	
	Plein	Moitié
Boîte de pickup <sup>(1)</sup>	290 \$	145 \$
Remorque (valeur d'une boîte de pickup) <sup>(1)</sup>	290 \$	145 \$
Camion 6 roues <sup>(2)</sup>	1 150 \$	575 \$
Camion 10 roues <sup>(3)</sup>	1 640 \$	820 \$
Conteneur de 11 à 20 verges cube	1 270 \$	635 \$
Conteneur de 21 à 30 verges cube	2 090 \$	1 045 \$
Conteneur de 31 à 40 verges cube	2 900 \$	1 450 \$
Camion lourd avec semi-remorque	8 200 \$	4 100 \$

<sup>(1)</sup> Une boîte de pickup et une remorque = environ 3-4 v<sup>3</sup> chacune

<sup>(2)</sup> Un 6 roues = environ 14 v<sup>3</sup>

<sup>(3)</sup> Un 10 roues = environ 20 v<sup>3</sup>

#### 02-12-035A

**Avis sur la demande du ministère des Transports concernant l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) : lot 9-P, du rang 8, du canton Latulipe dans la municipalité de Latulipe-et-Gaboury (aliénation, lotissement, utilisation à une fin autre que l'agriculture et enlèvement de sol arable). Dossier n° 401470.**

**Considérant** la demande du ministère des Transports du Québec requérant de la Commission (CPTAQ) l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture et l'enlèvement de sol arable, lot 9-P, du rang 8, du canton Latulipe dans la municipalité de Latulipe-et-Gaboury;

**Considérant** les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M. Marc Giroux  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

❖ De recommander à la Commission (CPTAQ) d'autoriser le projet du ministère des Transports.

#### **Nature de la demande**

Il s'agit pour le ministère des Transports d'acheter des parcelles de terrain (environ 277,5 m<sup>2</sup> ou 2 987 pieds carrés) le long de la route 382 pour changer un ponceau.

Après étude de la demande, il en ressort l'élément suivant :

➤ L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

#### **Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

Après analyse, le projet soumis par le ministère des Transports ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

### **Conformité au schéma d'aménagement**

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Après analyse, le projet soumis par le ministère des Transports est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

### **Conformité avec les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles**

Dans ses orientations déposées en décembre 2001, le gouvernement précise que la zone agricole peut fournir les espaces nécessaires à des activités non agricoles à certaines conditions. Notamment, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espace en zone blanche. Ainsi, le projet est conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles.

#### **02-12-036A**

#### **Avis sur la demande de Communication-Témiscamingue concernant l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) : lot 3 081 694-P du cadastre du Québec, dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord (utilisation à une fin autre que l'agriculture). Dossier n° 401563**

**Considérant** la demande de Communication-Témiscamingue, organisme fournissant des services d'utilité publique, requérant de la Commission (CPTAQ) une utilisation à une fin autre que l'agriculture (implantation d'une tour) sur le lot 3 081 694-P dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord – Dossier n° 401563;

**Considérant** les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ De recommander à la Commission (CPTAQ) d'autoriser le projet de Communication-Témiscamingue.

#### **Nature de la demande**

Il s'agit de l'implantation d'une tour de radiocommunication, de réseau d'urgence et de sécurité publique (réseau rural Internet haute vitesse).

Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- Il s'agit d'un site sans intérêt pour l'agriculture (endroit rocheux);
- L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

#### **Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

Après analyse, le projet soumis par Communication-Témiscamingue ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

### **Conformité au schéma d'aménagement**

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Après analyse, le projet soumis par Communication-Témiscamingue est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

### **Conformité avec les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles**

Dans ses orientations déposées en décembre 2001, le gouvernement précise que la zone agricole peut fournir les espaces nécessaires à des activités non agricoles à certaines conditions. Notamment, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espace en zone blanche. Ainsi, le projet est conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles.

#### **02-12-037A**

#### **Demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai pour l'adoption d'un règlement de remplacement du schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement n° 146-05-2011 du 30 mai 2011).**

**Considérant** le désaveu du Ministère (MAMROT) du 26 octobre 2011, dans le cadre de la révision de notre schéma d'aménagement et de développement;

**Considérant** l'expiration du délai (à la fin du mois de février 2012) et la consultation toujours en cours avec au moins quatre ministères;

Il est proposé par M. Marc Giroux  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prolonger (d'au moins 120 jours) le délai accordé à la MRCT pour lui permettre d'adopter un règlement de remplacement du schéma d'aménagement et de développement révisé, en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### **02-12-038A**

#### **Autorisation pour la signature d'une entente avec la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue pour la fourniture de données géomatiques (carte écoforestières, chemins forestiers, plans généraux et annuels d'aménagement forestier, terrains de piégeage, etc.).**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, une entente avec la Conférence régionale des élus (CRÉ) pour la fourniture de données géomatiques.

Les MRC sont responsables du fonctionnement des Tables GIR locales. Ces données seront utilisées par la Table GIR (gestion intégrée des ressources) du Témiscamingue, notamment dans le cadre des consultations sur les plans d'aménagement forestier (plans désormais préparés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune) et pour que les travaux forestiers tiennent compte des intérêts des utilisateurs de la forêt publique.

De façon générale, dans une perspective de développement régional, d'occupation du territoire et de services de proximité, il est impératif que le gouvernement du Québec ses ministères et mandataires, ainsi que les MRC, s'échangent librement l'ensemble des données disponibles (plans, documents, fichiers, etc.) concernant le territoire, les ressources et les services publics.

Pour la MRC de Témiscamingue, le MRNF et le MAPAQ représentent un intérêt particulier.

**02-12-039A**

**Autorisation pour l'embauche de M<sup>me</sup> Sophie Labelle à titre d'agente de développement – programme Avenir d'enfants.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de madame Sophie Labelle à titre d'agente de développement du programme Avenir d'enfants.

Date d'emploi : 6 février 2012

Horaire : 28 heures / semaine

Salaire / taux horaire : 19,50 \$

Conditions de travail : Québec en Forme

Financement : 100 % - Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants (Avenir d'enfants)

**N. B.** : La MRC a conclu une 1<sup>re</sup> entente le 13 janvier 2012 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012.

La principale tâche concerne la préparation d'un plan d'action « Avenir d'enfants » pour le Témiscamingue. Par la suite, l'entente de fonctionnement sera renouvelée avec un nouveau budget.

**02-12-040A**

**Adhésion 2012 – Association de géomatique municipale du Québec : 114,98 \$.**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2012 à l'Association de géomatique municipale du Québec au montant de 114,98 \$ prévu au budget de la MRCT.

### **Demandes d'aide financière.**

#### **02-12-041A**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ De donner suite comme suit aux demandes d'aide financière reçues à la MRCT :
  - La Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue : 100 \$;
  - Club VTT (Jamboree provincial – été 2012) : Référée à la Table tourisme;
  - Église Évangélique du Témiscamingue – Comité retour à l'école : Contributions laissées à la discrétion des municipalités locales;
  - Le C.A. manifeste un intérêt pour la création d'une bourse d'études annuelle en persévérance scolaire et réussite éducative au Témiscamingue.

#### **02-12-042A**

### **Autorisation pour paiement des frais de déplacement (réunion) de tous les membres du Comité municipal agricole.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le paiement des frais de déplacement (réunion) à tous les membres du Comité municipal agricole, composé :
  - 1 représentant du conseil de la MRC, lié au secteur agricole et agroalimentaire;
  - 1 représentant du conseil de la MRC, non lié au secteur agricole et agroalimentaire;
  - 4 producteurs ou agrotransformateurs dont le siège social est situé sur le territoire du Témiscamingue;
  - 1 citoyen résidant sur le territoire du Témiscamingue.

Les représentants du conseil de la MRCT auront également droit à la rémunération, le tout selon la politique en vigueur à la MRCT.

Il s'agit d'un comité consultatif, ayant pour mandat de :

- Prioriser et collaborer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action de la MRC de Témiscamingue ainsi que d'autres actions ou dossiers jugés pertinents par le comité;
- Collaborer à la réalisation des actions, relevant de la MRC de Témiscamingue, identifiées dans le Plan stratégique du Témiscamingue 2011-2016;

- Définir des objectifs atteignables en lien avec les actions à réaliser par la MRC de Témiscamingue;
- Faire des recommandations à la Table des maires de la MRC de Témiscamingue sur le développement agricole et agroalimentaire du territoire pour l'orienter dans ses interventions;
- Favoriser la concertation et l'échange d'information entre les acteurs du milieu agricole et agroalimentaire;
- Concilier les actions avec les besoins du milieu agricole et agroalimentaire;
- Recommander la formation de comité de travail afin de traiter de sujets et dossiers plus spécifiques;
- Au besoin, référer les sujets et actions ne relevant pas du mandat de la MRC de Témiscamingue, à l'organisation concernée.

**02-12-043A**

**Disposition des biens meubles excédentaires dans le cadre du réaménagement des espaces à bureau de la MRCT.**

**Considérant** les biens meubles excédentaires offerts aux municipalités et aux organismes suite au projet de réaménagement des espaces à bureau, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du Code municipal;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ De disposer desdits biens comme suit :
  - ✓ La liste des biens meubles à se départir contient 49 articles;
  - ✓ L'Écocentre se réserve huit articles;
  - ✓ La municipalité d'Angliers a fait une offre pour deux articles totalisant 60 \$;
  - ✓ La municipalité de Laverlochère a fait une offre pour un article totalisant 25 \$;
  - ✓ Le Comité municipal de Laniel a fait une offre pour quatre articles totalisant 135 \$;
  - ✓ La ville de Témiscaming a fait une offre pour six articles totalisant 135 \$;
  - ✓ L'ORDET a fait une offre pour un article totalisant 50 \$ (Organisme communautaire);
  - ✓ L'Association des projets éducatifs du Témiscamingue a fait une offre pour huit articles totalisant 390 \$;

- ✓ Le Centre fossilifère de Notre-Dame-du-Nord démontre un intérêt pour trois articles, offre à venir;
- ✓ La machine à *Blue Print* et la table pour numériser les données géomatiques n'ont aucun preneur, ces appareils seront offerts aux organismes régionaux ou au recyclage;
- ✓ Pour les municipalités ou organismes qui ont fait une offre sur un même article, l'offre la plus élevée lors de l'enchère sera priorisée.

En résumé :

- La vente touche 25 articles et permettra un revenu approximatif de 800 \$;
- Huit articles seront envoyés à l'Écocentre pour utilisation dans leurs bureaux;
- La balance (17 articles) sera envoyée à l'Écocentre pour récupération ou comme déchets.

Le projet est prévu au cours du mois de février; il comprend un réaménagement de certains espaces, du nouveau mobilier, ainsi qu'un nouveau système téléphonique, comme prévu au budget 2012.

**02-12-044A**

**Appui à RNC MEDIA dans sa démarche requérant du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le maintien du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) selon ses modalités actuelles.**

Il est proposé par M. Marc Giroux  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer RNC MEDIA dans sa démarche requérant du CRTC le maintien du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) selon ses modalités actuelles.

En octobre 2008, le CRTC a décidé qu'il était approprié d'augmenter les contributions financières des entreprises de distribution de radiodiffusion (compagnies de câble, distributeurs par satellite, etc.) à la programmation canadienne et que cette contribution supplémentaire serait versée à un nouveau fonds destiné à améliorer la qualité de la programmation locale dans les petits marchés. Le Conseil a donc établi le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL ou « le Fonds ») afin d'appuyer la production de telles émissions distribuées par les stations de télévision traditionnelle privées et publiques exploitées dans des marchés non métropolitains.

Le Fonds a entre autres pour objectif de s'assurer que les téléspectateurs des petits marchés canadiens continuent de recevoir une diversité de programmation locale, en particulier des émissions de nouvelles locales, ainsi que de veiller à ce que les marchés de langue française ne soient pas désavantagés par la taille réduite de ces marchés.

Le CRTC procède actuellement à un examen complet du Fonds (consultation) à savoir s'il est toujours pertinent.

### **Route verte - entretien 2011.**

#### **02-12-045A**

**Considérant** que la Route verte reliant Ville-Marie à Angliers sur l'emprise ferroviaire est une infrastructure touristique faisant partie du réseau québécois;

**Considérant** que la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue gère cette infrastructure grâce au financement obtenu du ministère des Transports du Québec et à l'implication des municipalités limitrophes;

**Considérant** l'importance de procéder à un entretien régulier afin d'assurer la qualité de cette infrastructure;

**Considérant** que le coût des travaux d'entretien effectués en 2011 s'élève à 32 975,18 \$ dont 23 310,17 \$ furent investis par les municipalités limitrophes;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Transports du Québec de verser la subvention pour l'entretien de la Route verte de la saison 2011 tel que convenu.

#### **02-12-046A**

### **Projet Internet haute vitesse de Communication-Témiscamingue.**

Invités :

- M. Jacquelin Bastien, vice-président de Communication-Témiscamingue
- M. Joël Brousseau, Internet JBM

Objectifs de la rencontre est de faire le point sur les sujets suivants :

- La construction du réseau;
- L'échéance d'Industrie Canada (31 mars 2012);
- Les branchements-clients;
- Taux de pénétration du marché;
- Concurrence;
- Suivi budgétaire.

Les travaux concernant la construction du réseau, comprenant au total 32 tours, débutés à l'automne 2011 vont bon train.

Industrie Canada est informé du retard dépassant le 31 mars 2012; des pourparlers sont prévus pour éviter toute conséquence. Une offre est en cours auprès du Ministère (MRNF) pour acquérir les terrains des sept tours prévues en territoire public, estimés à 30 000 \$ au total.

Toutes les tours seront montées et en opération à l'été 2012. Actuellement, une trentaine de clients sont branchés; on prévoit 215 branchements au total d'ici fin août 2012.

Il est important de faire connaître l'aspect sécuritaire du réseau et d'informer la population sur le déroulement du projet.

Le C.A. est informé de la situation financière du projet, particulièrement de la problématique reliée aux terrains en terre publique qui fera l'objet d'une demande au Pacte rural. Des solutions s'imposent également pour le financement d'une permanence ainsi qu'un local de travail. Internet JBM invite les maires / mairesses intéressés à visiter ses installations.

**Appui à la demande d'acquisition de terrains du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) par Communication-Témiscamingue pour le projet Internet haute vitesse au Témiscamingue.**

Depuis juin 2011, Communication-Témiscamingue, un organisme à but non lucratif (OBNL), travaille à implanter une infrastructure de communication pour assurer une couverture adéquate en Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC de Témiscamingue.

Ce projet, financé par Industrie Canada et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, vise l'implantation de 32 tours sur l'ensemble de notre territoire. De ce nombre, une dizaine de sites se trouve en territoire public.

Communication-Témiscamingue est confronté à une problématique majeure; les frais reliés aux baux de location du MRNF amènent une récurrence annuelle de coûts à près de 20 000 \$. Cette incidence amène un risque que les propriétaires privés demandent une révision de leurs ententes afin d'obtenir des loyers à la même hauteur que le Ministère. Cette situation fragilise grandement le projet, mettant en péril sa viabilité.

**Considérant** qu'en vertu de l'article 39 du *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État*, Communication-Témiscamingue demande l'acquisition de ces terrains, étant la solution la plus économique à moyen terme;

**Considérant** l'importance de ce projet pour une desserte intégrale en Internet haute vitesse pour notre communauté ainsi qu'une infrastructure de communication optimale (IHV, cellulaire et mesures d'urgence) comme outil de développement;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue cautionne déjà ce projet à la hauteur de 800 000 \$.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Marc Giroux  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer Communication-Témiscamingue dans sa démarche requérant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, l'achat des sept sites situés en terre publique pour l'implantation des tours de communication.

Selon l'offre d'achat et l'étude de marché déposé par Communication-Témiscamingue à cet égard, la transaction au total pour l'acquisition des sites et des frais inhérents est estimée à 29 550,72 \$. Cette proposition nous semble juste et équitable.

#### **02-12-047A Information et suivi des dossiers.**

---

- Notre demande concernant le bottin téléphonique 2012, « Ville-Marie et ses environs » n'a donné aucun résultat. La MRCT a reçu une « lettre type » justifiant le statu quo. Nous reviendrons à la charge...
- Le ministre Régional et de l'Agriculture (MAPAQ) annonçait le 3 février 2012 une aide financière de 25 000 \$ au projet de drainage pour une étude d'impact sur l'amélioration de la productivité et sur la rentabilité des entreprises agricoles en Abitibi-Témiscamingue;
- Suite à notre demande pour la nomination d'une juge de la Cour du Québec au Témiscamingue, la MRC demande une rencontre avec la juge en chef de la Cour du Québec;
- Plusieurs projets locaux présentés l'automne dernier dans le cadre du programme de multifonctionnalité sont toujours à l'étude au Ministère (MAPAQ).

#### **02-12-048A Service d'évaluation – Rapport d'activités.**

---

Le CA prend acte du rapport d'activités pour la période du 15 septembre 2011 au 15 janvier 2012, ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

#### **02-12-049A Approbation des comptes à payer du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 15 janvier 2012 ainsi que le rapport budgétaire à jour.**

---

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Marc Giroux  
et résolu unanimement

- ❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

<b>Salaire des employés et rémunération des maires du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 15 janvier 2012</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Salaire</b>
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général (Décembre 2011)	4 811,77 \$
	(1 <sup>er</sup> au 15 janvier 2012)	1 752,97 \$
Arnaud Warolin	Préfet (Décembre 2011)	3 286,92 \$
	(1 <sup>er</sup> au 15 janvier 2012)	6 519,36 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement (Décembre 2011)	3 722,78 \$
	(1 <sup>er</sup> au 15 janvier 2012)	1 414,20 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation (Décembre 2011)	2 944,53 \$
	(1 <sup>er</sup> au 15 janvier 2012)	1 192,65 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective (Décembre 2011)	3 064,29 \$
	(1 <sup>er</sup> au 15 janvier 2012)	1 123,13 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT (Décembre 2011)	45 122,78 \$
(1 <sup>er</sup> au 15 janvier 2012)	20 224,71 \$

Rémunération des maires (Décembre 2011)	5 981,61 \$
(1 <sup>er</sup> au 15 janvier 2012)	0 \$

### Décembre 2011

<b>N°</b>	<b>DÉTAIL</b>	<b>MONTANT</b>
C1101250	ALARME VAL-D'OR	478,49 \$
C1101251	AYOTTE CHARLES-HENRI	618,00 \$
C1101252	AYOTTE CHARLES-HENRI	271,00 \$
C1101253	BARIL GISÈLE	Annulé 0,00 \$
C1101254	BOUCHER TOMY	1 000,00 \$
C1101255	BROUILLARD CLAUDINE	33,75 \$
C1101256	CLERMONT DENIS	1 750,00 \$
C1101257	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	156,00 \$
C1101258	GAIART	696,30 \$
C1101259	GENEQ	66,08 \$
C1101260	GINGRAS MARJORYE	540,54 \$
C1101261	GIRONNE LYNE	1 000,00 \$
C1101262	LE GROUPE CAF	4 893,65 \$
C1101263	LEFORT JACINTHE	10 000,00 \$
C1101264	LEMIRE MARCEL ET LEFEBVRE DIANE	9 000,00 \$
C1101265	LES ATELIERS KAMI INC.	3 589,10 \$
C1101266	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	414,01 \$
C1101267	PELCHAT DANIELLE ET LEGRAND DONAT	9 430,00 \$
C1101268	PELLERIN KATY	153,52 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1101269	PLACE ARTISANARTS DE LORRAINVILLE	Annulé 0,00 \$
C1101270	SMI INFORMATIQUE	1 142,47 \$
C1101271	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TÉMISCAMINGUE	68,36 \$
C1101272	TOUPIN VÉRONIQUE	164,72 \$
C1101273	TRANSPORT D. BARRETTE & FILS INC.	284,81 \$
C1101274	TRUDEL SUSIE	1 959,20 \$
C1101275	VILLE DE ROUYN-NORANDA	2 050,65 \$
C1101276	VINCENT ÉDITH	1 950,74 \$
C1101277	ÉCOLE RIVIÈRE-DES-QUINZE	125,00 \$
C1101278	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CAN.	13 505,15 \$
C1101279	BARIL GISÈLE	1 750,00 \$
C1101280	REVENU QUÉBEC	21 577,44 \$
C1101281	TÉLÉBEC LTÉE	2 592,42 \$
C1101282	LEMAY MARC	250,00 \$
C1101283	CHARTIER THÉRÈSE	42,50 \$
C1101284	GROULX MICHEL	660,55 \$
C1101285	ALCHIMISTE MUSIQUE ET WEB	2 200,00 \$
C1101286	ARBRONORD INC.	267,64 \$
C1101287	BEAULÉ VÉRONIC	51,74 \$
C1101288	BEGIN GHISLAIN	260,00 \$
C1101289	BERGERON ÉLECTRONIQUE	824,79 \$
C1101290	BERGERON-MAYBOIS	2 136,44 \$
C1101291	BÉTON MARIK	3 269,65 \$
C1101292	BOUCHER TOMY	648,49 \$
C1101293	BROUILLARD CLAUDINE	517,50 \$
C1101294	CAMIONS ROUANDA INC.	3 805,37 \$
C1101295	CFER LA RENAISSANCE	1 905,34 \$
C1101296	CKVM	1 338,96 \$
C1101297	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	36 294,02 \$
C1101298	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMIS.	225,00 \$
C1101299	CONSTRUCTION N.G. ROY INC.	185 223,35 \$
C1101300	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	651,97 \$
C1101301	DÉPANNEUR ULTRAMAR	3 911,65 \$
C1101302	ECTEC ENR.	4 612,03 \$
C1101303	EDUCEPERT	341,78 \$
C1101304	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	16,46 \$
C1101305	GARAGE MARC CÔTÉ	715,00 \$
C1101306	GARAGE W. LACASSE INC.	1 942,06 \$
C1101307	GOODYEAR CANADA INC.	3 084,72 \$
C1101308	HOME HARDWARE	230,97 \$
C1101309	HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	155,95 \$
C1101310	J. DROLET ET FILS LTÉE	541,09 \$
C1101311	JM ROBERT	1 585,57 \$
C1101312	JM ROBERT LAVE MOBILE	524,05 \$
C1101313	JOURNAL LE CONTACT	202,90 \$
C1101314	KING SIMON	266,20 \$
C1101315	LE REFLET	3 782,31 \$
C1101316	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	533,29 \$
C1101317	LES PROMOTEURS D'ANGLIERS	542,50 \$
C1101318	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	1 080,00 \$
C1101319	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	1 240,00 \$
C1101320	PERREAU ALAIN	9 000,00 \$
C1101321	PHILIPPS CATHERINE & LABELLE AURÈLE	2 732,00 \$
C1101322	PHILIPPS CATHERINE & LABELLE AURÈLE	6 268,00 \$
C1101323	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	37,50 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1101324	PLACE ARTISANARTS DE LORRAINVILLE	252,08 \$
C1101325	PNEUS GBM	5 296,76 \$
C1101326	PROVIGO DE VILLE-MARIE	308,65 \$
C1101327	RADIO-COM JBM INC.	224,43 \$
C1101328	SANQUIP INC.	1 427,18 \$
C1101329	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	446,14 \$
C1101330	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	2 267,70 \$
C1101331	STATION SERVICE P. GINGRAS	1 042,00 \$
C1101332	STRONGO	31,83 \$
C1101333	TOUPIN VÉRONIQUE	97,66 \$
C1101334	TRANSPORT SYMKAM ENR.	5 960,89 \$
C1101335	XEROX CANADA LTÉE	797,04 \$
C1101336	BELL MOBILITÉ	405,27 \$
C1101337	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	5 675,25 \$
C1101338	HYDRO-QUÉBEC	1 889,55 \$
C1101339	9120-3901 QUÉBEC INC.	113 070,32 \$
C1101340	CENTRE AUTO COLLISION	1 200,00 \$
C1101341	PITNEY WORKS	1 708,88 \$
C1101342	CONSULT-ACTION PC	1 388,32 \$
C1101343	COOPÉRATIVE SOLIDARITÉ MULTIRESSOURCE	29 274,00 \$
C1101344	PNEUS GBM	434,24 \$
C1101345	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	982,80 \$
C1101346	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	982,80 \$
C1101347	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	982,80 \$
C1101348	ROY ANNIE	181,32 \$
C1101349	BAG TO EARTH INC	187,98 \$
C1101350	BERGERON-MAYBOIS	2 136,44 \$
C1101351	C.S.L.T.	8,11 \$
C1101352	CÔTÉ MAXIME	54,24 \$
C1101353	CLERMONT DENIS	727,20 \$
C1101354	DÉPANNEUR RACHEL ROY	447,30 \$
C1101355	DÉPANNEUR BÉCO	2 077,88 \$
C1101356	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QC	1 222,00 \$
C1101357	FORESTERIE LAC B INC.	6 967,66 \$
C1101358	GAIART	1 865,54 \$
C1101359	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	423,01 \$
C1101360	GAUTHIER CAROLINE	125,76 \$
C1101361	GIRARD VÉRONIQUE	500,00 \$
C1101362	IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	17 846,35 \$
C1101363	JOURNAL LE CONTACT	1 937,18 \$
C1101364	KING SIMON	219,93 \$
C1101365	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	1 514,51 \$
C1101366	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	2 140,76 \$
C1101367	LOCATION GARAGE LUC LEBLANC	74,05 \$
C1101368	MULTITECH ENVIRONNEMENT	82 468,82 \$
C1101369	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	900,00 \$
C1101370	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	15 000,00 \$
C1101371	PÉTRIN RICHARD	1 097,18 \$
C1101372	REHRIG PACIFIC COMPANY	79 713,66 \$
C1101373	SADC DU TÉMISCAMINGUE	20 000,00 \$
C1101374	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	4 654,01 \$
C1101375	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TÉMISCAMINGUE	796,34 \$
C1101376	VILLE DE TÉMISCAMING	2 362,50 \$
C1101377	HYDRO-QUÉBEC	1 063,08 \$
C1101378	REVENU QUÉBEC	9 697,56 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1101379	TÉLÉBEC LTÉE	757,47 \$
C1101380	AUBERGE TEMROSE	103,67 \$
C1101381	BOUCHER TOMY	600,00 \$
C1101382	BROUILLARD CLAUDINE	80,00 \$
C1101383	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TEMIS.	5 449,34 \$
C1101384	KING SIMON	65,20 \$
C1101385	LOCATION GARAGE LUC LEBLANC	218,51 \$
C1101386	MONGRAIN-GOULET MARIE-ROSE	3 500,00 \$
C1101387	MONGRAIN-GOULET MARIE-ROSE	9 000,00 \$
C1101388	PELLERIN KATY	188,28 \$
C1101389	PELLETIER RÉJEAN	108,80 \$
C1101390	REHRIG PACIFIC COMPANY	359 931,06 \$
C1101391	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	10 844,76 \$
C1101392	TRANSPORT D. BARRETTE & FILS INC.	14 127,38 \$
C1101393	TÉLÉBEC LTÉE	2 986,73 \$
C1101394	VISA DESJARDINS	1 397,34 \$
C1101395	TRANSPORT SYMKAM ENR.	Annulé 0,00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>1 219 096,24 \$</b>

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 15 janvier 2012**

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200001	BANQUE NATIONALE	252,20 \$
C1200002	BLEUETIÈRE DE GUÉRIN	425,79 \$
C1200003	CENTRE DU CAMION MABO	120,92 \$
C1200004	CONSTRUCTION N.G. ROY INC.	189 570,83 \$
C1200005	CORP. DE DÉVELOPPEMENT DE GABOURY	6 674,82 \$
C1200006	DROUIN JÉRÔME	3 500,00 \$
C1200007	DUFAULT DANIEL	114,40 \$
C1200008	DUGUAY JEAN-GUY	75,75 \$
C1200009	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QC	94,00 \$
C1200010	ECTEC ENR.	2 504,25 \$
C1200011	FERME GABRIEL TURGEON INC.	1 621,80 \$
C1200012	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	177,00 \$
C1200013	GARAGE MICHEL GRENIER	71,87 \$
C1200014	GIARO PIERRE	5 121,16 \$
C1200015	GOODYEAR CANADA INC.	237,09 \$
C1200016	GÉNIVAR	1 666,39 \$
C1200017	J. DROLET ET FILS LTÉE	212,86 \$
C1200018	JACQUES MONIA	15,44 \$
C1200019	KING SIMON	25,92 \$
C1200020	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	847,50 \$
C1200021	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	5 513,76 \$
C1200022	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	259,22 \$
C1200023	PROGIGRAPH VAL-D'OR	7 405,13 \$
C1200024	PRUD'HOMME MAXIME	16,72 \$
C1200025	PUBLICATIONS CCH LTÉE	244,65 \$
C1200026	REICHENBACH STEVEN	102,90 \$
C1200027	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	10 712,03 \$
C1200028	TEMLAC LTÉE	388,59 \$
C1200029	WAROLIN ARNAUD	1 425,97 \$
C1200030	XEROX CANADA LTÉE	579,18 \$
C1200031	ÉDITIONS YVON BLAIS	200,35 \$
C1200032	HYDRO-QUÉBEC	2 113,98 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200033	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	5 616,49 \$
C1200034	TÉLÉBEC LTÉE	1 004,60 \$
C1200035	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QC	646,91 \$
C1200036	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	114,98 \$
C1200037	C.R.S.B.P.	57,49 \$
C1200038	COMBEQ	304,69 \$
C1200039	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	4 000,00 \$
C1200040	CORP. INFORMATIQUE BELLECHASSE	2 753,65 \$
C1200041	FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS	1 980,68 \$
C1200042	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	12 722,54 \$
C1200043	LES ARTS ET LA VILLE	300,00 \$
C1200044	LES ATELIERS KAMI INC.	3 589,10 \$
C1200045	LES ÉDITIONS WILSON & LAFLEUR INC	63,00 \$
C1200046	MRC ABITIBI-OUEST	5 162,44 \$
C1200047	PUBLICATIONS CCH LTÉE	1 983,35 \$
C1200048	QUÉBEC MUNICIPAL	854,44 \$
C1200049	SMI INFORMATIQUE	1 771,85 \$
C1200050	XEROX CANADA LTÉE	2 256,27 \$
C1200051	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	138,00 \$
C1200052	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Annulé 0,00 \$
C1200053	2524-9202 QUÉBEC INC.	44,77 \$
C1200054	9005-3703 QUÉBEC INC.	733,69 \$
C1200055	9229-7597 QUÉBEC INC.	208,96 \$
C1200056	A.R.B.R.E.	5 925,57 \$
C1200057	ARBRONORD INC.	245,11 \$
C1200058	ASSOCIATION DU CHEMIN LAFRENIÈRE	9 000,00 \$
C1200059	BERGERON ÉLECTRONIQUE	28,47 \$
C1200060	BRISSON DARCY ET LAMBERT MIREILLE	10 000,00 \$
C1200061	CHAPUT LÉO	191,50 \$
C1200062	CKVM	4 763,94 \$
C1200063	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	4 833,95 \$
C1200064	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	22 000,00 \$
C1200065	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMIS.	485,07 \$
C1200066	COMMONWEALTH PLYWOOD	48,88 \$
C1200067	DAOUST RICHARD	9,28 \$
C1200068	DESFOREST TERRY	37,35 \$
C1200069	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	478,86 \$
C1200070	DÉPANNEUR BÉCO	1 887,11 \$
C1200071	DÉPANNEUR ULTRAMAR	3 188,13 \$
C1200072	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	19,37 \$
C1200073	GAGNÉ-STRATFORD VICKY	86,86 \$
C1200074	GARAGE GAÉTAN BRUNEAU	88,98 \$
C1200075	GARAGE MARC CÔTÉ	181,00 \$
C1200076	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	165,00 \$
C1200077	GARAGE W. LACASSE INC.	2 343,47 \$
C1200078	GAUTHIER MANON	24,86 \$
C1200079	GENEQ	390,27 \$
C1200080	GINGRAS MARJORYE	1 673,02 \$
C1200081	GROUPE CCL	594,81 \$
C1200082	IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	6 836,64 \$
C1200083	JM ROBERT	517,38 \$
C1200084	JOURNAL LE CONTACT	488,90 \$
C1200085	LAFORST HENRI	4,12 \$
C1200086	LALIBERTÉ GHISLAIN	9 000,00 \$
C1200087	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	23,93 \$
C1200088	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	27 799,87 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1200089	LE REFLET	1 697,49 \$
C1200090	LES ARTS ET LA VILLE	20,00 \$
C1200091	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	74,55 \$
C1200092	LVM INC.	10 781,92 \$
C1200093	MINISTRE DES FINANCES	200,00 \$
C1200094	MULTITECH ENVIRONNEMENT	46 858,51 \$
C1200095	MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	51 487,49 \$
C1200096	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	6 471,81 \$
C1200097	MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL-OUEST	8 574,00 \$
C1200098	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	4 165,78 \$
C1200099	MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN	3 331,65 \$
C1200100	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	6 395,23 \$
C1200101	MUNICIPALITÉ DE LAFORCE	2 047,10 \$
C1200102	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	3 456,07 \$
C1200103	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	6 182,13 \$
C1200104	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	11 171,50 \$
C1200105	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	8 255,35 \$
C1200106	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	3 959,04 \$
C1200107	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	10 607,52 \$
C1200108	MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY	3 510,18 \$
C1200109	MUNICIPALITÉ DE ST-BRUNO-DE-GUIGUES	10 387,14 \$
C1200110	MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	11 163,76 \$
C1200111	MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	4 455,19 \$
C1200112	PAPETERIE ALLAIN INC.	44,05 \$
C1200113	PICKFIELD MATHEW	172,77 \$
C1200114	PITNEY BOWES	315,88 \$
C1200115	PNEUS GBM	75,19 \$
C1200116	PROVIGO DE VILLE-MARIE	275,08 \$
C1200117	PÉTROLES TÉMIS	1 319,58 \$
C1200118	R.C.P.E 08-10 INC.	80,48 \$
C1200119	RADIO-COM JBM INC.	224,43 \$
C1200120	SANQUIP INC.	456,21 \$
C1200121	SAVARD JEAN-GUY	172,28 \$
C1200122	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	1 783,50 \$
C1200123	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	2 239,53 \$
C1200124	STATION SERVICE P. GINGRAS	1 193,29 \$
C1200125	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TÉMISCAMINGUE	170,89 \$
C1200126	TRANSPORT SYMKAM ENR.	3 101,66 \$
C1200127	VILLE DE BELLETERRE	3 159,48 \$
C1200128	VILLE DE TÉMISCAMING	30 494,44 \$
C1200129	VILLE DE VILLE-MARIE	35 153,63 \$
C1200130	WJAX SYSTÈMES DE PUISSANCE	2 467,10 \$
C1200131	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CAN.	11 895,82 \$
C1200132	BELL MOBILITÉ	375,89 \$
C1200133	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	6 586,14 \$
C1200134	REVENU QUÉBEC	13 678,81 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>732 651,61 \$</b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 1<sup>er</sup> février 2012.

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

**02-12-050A**

(Aucune question posée)

**02-12-051A**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Marc Giroux  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 19 h 45.

(Original signé)

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Arnaud Warolin, préfet

\_\_\_\_\_  
Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**